



## vente sur saisie d'un vehicule servant a mon auto entreprise

Par **juliette971**, le **24/09/2009** à **20:03**

J'ai par l'intermediaire d'un huissier de justice, assigné devant le juge de l'execution delegue pres du tribunal d'instance de pointe a pitre, mon ancienne propriétaire dans les délai c'est a dire que l'assignation lui ait parvenue en main propre le 07/09/2009

L'affaire sera appelée à l'audience du JEX en son prétoire le mardi 06 octobre 2009

L'objet du procès et les raisons sont bien expliquées, entre autre que je fais de la location de véhicule.

Que l'un de mes véhicules de location, une voiture automatique pour handicapé, a fait l'objet d'une saisie immobilisation,

Qu'un commandement de payer m'a été signifié par acte en date du 07/08/2009

Que je ne peux pas régler la totalité de ma dette

Par ces motifs

Vu l'article 1244-1 du code civil,

Les requérants c'est a dire moi, demandent à Mr le Juge de leur accorder un délai de 24 mois pour régler la totalité de la dette

Sous toutes réserves invoqués

Malgré celà , j'ai reçu le 14/09/2009 un avis de vente aux enchères de mon véhicule pour le 26/09/2009.

J'ai demandé a l'huissier ayant saisie et emporte ma voiture en attendant de passer devant le juge le 6 octobre, pourquoi elle n'etait pas retirée de la vente,car je l'ai vu sur leur site de vente hier encore, celui ci me réponds ce matin que sa cliente lui a donné pour instruction de maintenir la vente du véhicule

je ne comprends plus rien a cette ordre donné par mon ex propriétaire

Pourriez vous me dire pourquoi malgré l'assignation, la cliente de l'huissier qui m'a saisie, c'est a dire mon ex propriétaire, a le droit de passer outre l'assignation aupres du JEX et de continuer la vente sans tenir compte de ma demande.

Merci de me dire ce que je dois faire a présent